

A nos chers clients et
partenaires commerciaux

Tolochenaz, le 7 septembre 2016

Frais de transport et de logistique d'entreposage 2017

Chère Madame, Cher Monsieur,

Le recours au transport routier a constamment augmenté ces dernières années. Les exigences en termes de qualité, de durabilité, de reporting ainsi que le besoin de prestations de services globales n'ont cessé de croître également.

Le développement durable de notre activité nous permet de répondre aux besoins actuels et futurs, et de vous proposer un partenariat à long terme. Les investissements que cela suppose et l'augmentation des coûts d'exploitation ainsi que l'augmentation des redevances étatiques (les RPLP par exemple) nous contraignent à modifier nos prix au 1^{er} janvier 2017.

1. Augmentation des coûts suite à la modification des RPLP

Le Conseil fédéral a décidé d'appliquer définitivement le déclassement des normes Euro au 1^{er} janvier 2017.

Cette décision entraîne les augmentations RPLP suivantes à partir du 1^{er} janvier 2017:

Catégorie Euro	Taux RPLP 2016	2017	Augmentation
Euro 3	2.69 ct. / tkm	3.10 ct. / tkm	+ 15.2 %
Euro 4 & 5	2.28 ct. / tkm	2.69 ct. / tkm	+ 18.0 %
Euro 6	2.05 ct. / tkm	2.28 ct. / tkm	+ 11.2 %

2. Augmentation des coûts suite aux pertes de productivité et à la modification de l'indice du diesel

En 2015, la durée des embouteillages sur les routes nationales a augmenté de 6 % par rapport à l'année précédente, pour atteindre un total de 22 828 heures. A cela s'ajoute la durée des embouteillages sur les autres réseaux routiers ainsi que dans les villes et les agglomérations.

Les pertes de productivité qui en résultent entraînent des frais supplémentaires considérables que nous ne pouvons plus assumer seuls et que nous sommes contraints de répercuter partiellement sur nos tarifs de transport.

Nous avons par ailleurs constaté que le supplément/abattement carburant que nous utilisons actuellement ne correspond plus aux prix réels. En nous fondant sur les facteurs de coût mentionnés au point 2, nous avons donc décidé d'appliquer au 1^{er} janvier 2017 un indice de diesel correspondant.

3. Conséquences sur les prix de transport

En vertu de ce qui précède concernant l'augmentation des coûts, nous sommes contraints d'en tenir compte et par conséquent les frais de transport vont augmenter de 4 % au 1^{er} janvier 2017.

4. Frais logistiques et de manutention

La dernière modification des tarifs de manutention date du 01.01.2015. Des collaborateurs parfaitement formés sont essentiels pour atteindre un niveau de qualité et, depuis 2 ans, nous avons enregistré une augmentation sensible des coûts dans ce domaine. Pour réussir à amortir un tant soit peu ces frais supplémentaires, nous devons augmenter de 2 % les frais de manutention au sein de la chaîne logistique, avec effet au 1^{er} janvier 2017.

Nous sommes à votre disposition pour tout renseignement complémentaire – ou pour vous rencontrer; nous ne manquerons pas de toute façon de prendre contact avec vous d'ici la fin de l'année.

Nous vous remercions chaleureusement de votre confiance, de votre fidélité et de votre compréhension et souhaitons, à vous ainsi qu'à vos collaborateurs, plein succès pour l'avenir.

Avec nos meilleures salutations.

Maison Planzer Transports SA



Mario Ziliotto
Chef de filiale

Pascal Lhomme
Responsable commercial